Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20260429-982026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 21 avril 2026 Nombre de Conseillers en exercice : **27**

L'An deux mil vingt-six, le 27 avril à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RENOUX, Maire.

Présents : Thierry RENOUX, Michèle BACHELOT, Bruno TAKORIAN, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Alexis CARRIC, Carole LEGENDRE, Nicolas LE BERDER, Valérie EUN, Corinne FOUCAULT, Joël LEGENDRE, Pascale LE MASSON, Pierre CHAPON, Céline BESNARD, Mickael GIRARD, Sonia TEXIER, Mathieu WIDLOECHER, François-Marie MONTGERMONT, Jonathan DJAOUI, Dienaba FONDO, Marie GALVEZ Soazic DANET, Donatien WATREMEZ, Fabien ORINEL, Kevin DUVAL, Antoine RONDIN

Excusées : Danièle ESNAULT, Anna RUIZ

Secrétaire de séance : Céline BESNARD

Procurations : Danièle ESNAULT à Bruno TAKORIAN, Anna RUIZ à Hélène AMOURIAUX-PICARD

98/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026 COMMUNES DE MORDELLES LE RHEU ET CHAVAGNE - PLAN D'ACTION BIODIVERSITÉ – OPÉRATION COLLABORATIVE FEDER – CONVENTION ENTRE LE BENEFICIAIRE « CHEF DE FILE » ET LES PARTENAIRES - APPROBATION

Madame Valérie EUN, Adjointe aux transitions, espaces verts et biodiversité, expose :

En 2023, les communes de Chavagne, Le Rheu et Mordelles ont initié conjointement une démarche d'Atlas de la Biodiversité intercommunale afin de renforcer les actions déjà menées, et de leur apporter un cadre plus cohérent à l'échelle territoriale, en les inscrivant dans un schéma stratégique pluriannuel.

Le Plan d'actions issu de la démarche Atlas va se déployer à partir de 2026, et jusqu'à fin 2028. Pour organiser la gouvernance et la faisabilité de ce plan d'actions, les 3 communes ont validé la poursuite de leur partenariat à travers une convention, validée en conseil municipal le 15 septembre 2025.

Cette délibération a également permis de solliciter un financement auprès des Fonds Européens FEDER, à travers l'appel à projets ITI FEDER Biodiversité porté par Rennes Métropole.

Le Plan d'actions Biodiversité Chavagne, Le Rheu, Mordelles 2026/2028 a été lauréat de cet appel à projets.

Afin d'instruire cette demande de subvention, le partenariat passé entre les 3 communes doit être formalisé via des documents types harmonisés pour l'ensemble des Fonds Européens, notamment une convention type identifiant un "chef de file" du projet et des "partenaires".

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-1 à L1414-16 relatifs aux contrats de partenariat,

Vu la délibération n° 15-09-2025-2 relative à la convention de partenariat entre les trois communes pour déployer le plan d'actions Biodiversité 2026/2028,

Considérant l'appel à projets ITI FEDER Biodiversité 2025, pour lequel le plan d'actions Biodiversité de Chavagne, Le Rheu et Mordelles a été lauréat, et la nécessité de valider le formalisme lié à la subvention FEDER,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention type FEDER identifiant le « chef de file » et les « partenaires »
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE la convention type FEDER identifiant le « chef de file » et les « partenaires ».**
- **AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.**

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire
A Chavagne, le 28 avril 2026

Le Maire,
Thierry RENOUX

MAIRIE DE CHAVAGNE (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Céline BESNARD